

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 MARS 2024

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	08
Votants	11

OBJET : 2024_035 DELIB

6. VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION POUR LES
BUDGETS ANNEXES DU CCAS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 059-265904003-20240402-11042024D06_AB-BF

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à Mme Marie Françoise BILLIAU, Mme Marie-Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absent : M. Sébastien ROUSSELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Suite au vote du budget primitif du CCAS, le Conseil d'Administration est invité à autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour les budgets annexes suivants :

1) Budget annexe Espace d'Animations Stéphane Hessel de Merville.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 342 000 €. De cette somme, il faut déduire l'acompte versé :

- avance de subvention de 120 000 € versée suite à la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 04/12/2023

La subvention ainsi versée par le CCAS sur son budget annexe de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel sera d'un montant de 222 000 €. Cette dépense sera imputée sur l'article 657381

2) Budget annexe Service d'aide et d'accompagnement à domicile et portage de repas

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 65 000 €

3) Budget annexe les Récollectives.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration vote le versement par le CCAS de la somme de 38 000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK


Le Président :

(Voix)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance

Marion TUEUX


Le Secrétaire :